

CONSEIL MUNICIPAL
– Compte rendu de la séance du 27 janvier 2010 –

Présents : 19 conseillers.

Absents : BRUCCOLIERI Stéphane (procuration SOURON Denis), SCAON Marie-Pierre (procuration LE BELLEC Nelly), ANSQUER Nadine (procuration MOTTE Pierre), TOULEMONT Alain.

Arrivée de STEPHAN Joëlle à 18h50.

Secrétaire de séance : Mme BIGER Gaëlle.

1/ **Délibération portant inscription au titre de la dotation globale d'équipement (D.G.E.) des communes – programmation 2010, du projet d'aménagement d'un carrefour giratoire route de Pont-L'Abbé à l'intersection de la R.D. 785 et de Hent Mejou d'Al Laë, pour un coût global de l'opération estimé à 101.761 euros H.T..**

La subvention sollicitée est de 30.528 euros, soit 30 % du montant total.

2/ **Délibération fixant le taux des indemnités des agents recenseurs ainsi qu'il suit :**

✓ 0,60 € par feuille de logement

✓ 1,20 € par bulletin individuel

✓ 160 euros (forfait) pour les frais de déplacement et séances de formation

3/ **Discussion et vote de l'acquisition par la commune à M. et Mme LE PAPE Emile de deux parcelles (cadastrées ZL n°300 et 315) à Ti-Boutic en vue de l'extension de la zone d'activités, moyennant le prix de 55.000 euros net vendeur pour des surfaces respectives de 19.985 m² et 25.587 m².**

4/ **Délibération portant modification à effet du 1^{er} janvier 2010 du bail rural avec la S.A.R.L. KAANDORP suite à des modifications statutaires.**

5/ **Discussion et vote à l'unanimité (Mme FLOCH Marianne en qualité de présidente n'ayant pas pris part au vote) de la garantie de la commune à l'emprunt souscrit par l'OGEC Notre Dame de Tréminou auprès du Crédit Mutuel de Bretagne d'un montant de 60.000 euros, au taux de 4,05 % sur une durée de quinze ans.**

6/ **Discussion et vote à l'unanimité d'une subvention exceptionnelle de 500 euros au profit des victimes du séisme en Haïti.**

7/ **Approbation à l'unanimité du projet de convention à intervenir entre la commune et la société INFOCOM – France relative à la mise à disposition gratuite d'un véhicule au bénéfice des services municipaux.**

VU pour être affiché le 02 février 2010 conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du code général des collectivités territoriales.

Le Maire,
Léa LAURENT